

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du lundi 01 Février 2016

**Présents :** Maryse ANNET, Yves BLOT, Jean-Claude DELORME, Emmanuelle DENIS, Franck DEVELAY, René DUGUÉ, Jean-Guy LEBEAU, Bernard MÉTRAT, Christophe PARAT, Gerhard SCHNEIBEL

**Excusés :** Agnès CATOIRE

**Secrétaire de séance :** Franck DEVELAY

---

Approbation du précédent compte rendu : pas d'observation, accepté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour.

---

### **1. CCAS : Orientation et fonctionnement**

Réflexion menée sur les objectifs et les orientations du CCAS.

Précisions:

- Le CCAS est un établissement public communal qui existe de plein droit dans chaque commune. Il est obligatoire réglementairement, sauf en cas de transfert de compétence vers un établissement public de coopération intercommunale, qui n'existe pas à ce jour.
- Le CCAS intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative ainsi que dans les actions et activités sociales.
- Dans ses fonctions, le maire est amené à assurer régulièrement les relations entre les divers services sociaux et les habitants du village qui en ont le besoin. Ce rôle s'exerce indépendamment du CCAS.

Suite au débat au sein du conseil sur les compétences et objectifs du CCAS de Bonnay, il sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil pour prise de décision les questions suivantes :

- Organisation du repas des anciens : doit-elle être conservée par le CCAS ou transmise à d'autres entités, Commune, Foyer, Club des aînés ... ?
- Quelles compétences et quelles actions pour le CCAS de la commune..

### **2. Bail du logement de la mairie**

Suite à renouvellement du bail du logement de la mairie en raison du départ des locataires actuels, il est présenté une proposition de révision du contrat. Le projet concerne les points suivants :

- Le dépôt de garantie passe à 1 mois de loyer, conformément à la législation en vigueur,
- Le grenier passerait en usage réservé à la commune, avec mise à dispositions éventuelle et partielle au bénéfice du locataire, suivant accord de la municipalité,
- Le terrain passerait en usage réservé à la commune, avec mise à disposition éventuelle et partielle au bénéfice du locataire, suivant accord de la municipalité
- L'escalier est en parties communes, le ménage en sera à charge du locataire,

Le loyer restera maintenu à 410.73 € / mois.

Accord de principe à l'unanimité du conseil, le bail devra être reformulé en intégrant ces points nouveaux sans ambiguïté juridique ; notamment sur la question des mises à disposition éventuelles du grenier et du terrain.

### **3. Désignation d'un référent énergie**

Dans le cadre de la mission d'accompagnement de l'ATD pour le suivi des consommations énergétiques des bâtiments, il est demandé la désignation d'un référent énergie au sein de la municipalité.

Jean-Claude Delorme est désigné référent énergie.

Prochain rendez-vous jeudi 04/02/2016 avec l'ATD.

### **4. Délibération sur le SIVOS de Saint Gengoux-le-National**

Le préfet a fait savoir qu'il prévoyait de dissoudre le SIVOS du collège de Saint-Gengoux.

Le Sivos du collège réunit les 26 communes dont les enfants fréquentent le collège de Saint-Gengoux.

Sa raison d'être ? Recueillir les 26 contributions financières des communes, qui représentent environ 10 000 €/ an pour aider le collège à financer ses projets pédagogiques ou certains investissements.

Vu l'utilité de ce SIVOS, le conseil vote une délibération (par 9 voix pour et 1 abstention) pour demander son maintien.

### **5. Délibération pour une convention avec la mairie de Chérizet**

Convention adoptée à l'unanimité pour répartition de la cotisation au CNAS (Comité National d'Action Sociale, qui joue un rôle d'aide sociale pour les agents territoriaux) entre les communes de Bonnay et Chérizet, concernant le secrétaire de mairie Denis MONTERRAT, qui travaille dans les deux communes.

### **6. Compte rendu des commissions et réunions**

#### Lotissement :

Suite à la présentation à plusieurs aménageurs d'un avant-projet de lotissement à l'entrée du village, (cf le compte-rendu du conseil municipal du 4 janvier) deux ont répondu favorablement :

L'OPAC 71 (Office Public d'Aménagement et de Construction) dont deux représentants ont rencontré plusieurs élus communaux. Sur ce type de projet, l'OPAC peut intervenir de deux façons.

- Soit accompagner la commune si celle-ci décide de lancer le projet sous sa propre responsabilité.
- Soit prendre à sa charge l'aménagement et viabilisation du terrain.

Une proposition des deux scénarios possibles sera communiquée par L'OPAC.

La SEMCODA (Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain, qui doit rencontrer les élus courant février.

### **7. Questions diverses**

#### Cloches de l'église :

L'ancien système de sonnerie des cloches de l'église étant tombé en panne, il a été remplacé par un nouveau système, qui permet de sonner les heures au clocher.

Le conseil municipal décide de faire l'essai : à partir du 3 février les cloches sonneront chaque heure, uniquement la journée, entre l'angélus du matin et celui du soir.

Une information des habitants de ce nouveau mode de fonctionnement sera faite via l'affichage municipal.

La décision de maintenir définitivement ou non ces sonneries sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

### Projet d'installation agricole sur Saint-Hippolyte

Il existe un projet d'installation d'une activité de maraichage sur le territoire de la commune, qui comporte notamment l'installation de serres. Ce projet d'installation est soutenu par la commune.

Or le zonage déterminé par le PLU ne permet pas - a priori - cette possibilité. En outre, les terrains en question sont situés dans le périmètre des Bâtiments de France, ce qui constitue une contrainte supplémentaire.

Des démarches sont actuellement entreprises par la commune pour voir s'il existe des possibilités de dérogation et obtenir les autorisations permettant l'installation de cette nouvelle exploitation agricole.

### Commission enfance et jeunesse

La villa Sainte-Agnès a contacté la commission semaine dernière pour participer au carnaval prévu semaine prochaine

Devant le délai trop court pour organiser la manifestation, la commission ne donne pas suite.

---

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h45

**PROCHAINE REUNION LE LUNDI 07 MARS 2016 à 20 HEURES 30**